

COMPTE RENDU de la réunion du **COMITÉ DES CHEFS DE SERVICE DE PSYCHOLOGIE ET REPRÉSENTANTS PROFESSIONNELS DES PSYCHOLOGUES EN MILIEU HOSPITALIER** tenue le vendredi **30 janvier 2009** à 9 h 30, au siège social de l'Ordre des psychologues du Québec, 5^e étage (salle Noël Mailloux).

<http://www.geocities.com/psyhosp>

PRÉSENCES :	M. Yves Beaulieu	Hôpital de Montréal pour Enfants
	M ^{me} Louise Bellemare	C.H. Pierre-Boucher, Longueuil
	M ^{me} Huguette Bérubé	Hôpital Charles LeMoynes, Greenfield Park
	M ^{me} Micheline Bibeau	C.H. de l'Université de Montréal
	M ^{me} Marie-Andrée Brisson	CHCR Antoine-Labelle, l'Annonciation
	M ^{me} Rose-Marie Charest	Ordre des psychologues
	M. Marcel Courtemanche	C.H. de l'Université de Montréal
	M. Louis E. Dubois	CSSS Gatineau
	M ^{me} Johanne Lajoie	CSSS Haut-Richelieu Rouville
	M ^{me} Suzanne Lapointe	CSSS du Suroît, Valleyfield
	M. Jean Martel	C.H. Hôtel-Dieu de Lévis
	M. Sylvain Miljours	Hôpital juif de réadaptation
	M ^{me} Line Nayel	Hôpital Maisonneuve-Rosemont, Montréal
	M ^{me} Suzanne Spénard	Hôpital Jean-Talon, Montréal
	M. Camillo Zacchia	Hôpital Douglas, Verdun
	M ^{me} Terry Zaloum	C.H. Rivière-des-Prairies, Montréal

Monsieur Marcel Courtemanche préside la rencontre et M^{me} Micheline Bibeau agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté et se lit comme suit :

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2008;
3. AFFAIRES DÉCOULANT;
4. SUIVI DU DOSSIER SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (PROJET DE LOI 50) : VISITE DE MME ROSE-MARIE CHAREST;
5. CONDITIONS SALARIALES DES PSYCHOLOGUES DU RÉSEAU PUBLIC;
6. NORMES D'AGRÈMENT DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE PSYCHOLOGIE;
7. IMPLANTATION DU PLAN D'ACTION EN SANTÉ MENTALE;
8. DIVERS : Certification en neuropsychologie; Quota d'évaluations; Statut officiel des internes en psychologie dans les milieux hospitaliers; Critères de sélection des étudiants;
9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION.

2. ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 10 OCTOBRE 2008

Le compte rendu de la réunion du 10 octobre 2008 est adopté à l'unanimité.

3. AFFAIRES DÉCOULANT

Se référant à la page 2, point 7 – Formation sur la nouvelle version du WAIS-IV : Mme Huguette Bérubé tient à préciser qu'il n'y a pas de traduction disponible pour ce test, et que d'ailleurs, il y a une interdiction de le traduire. Par ailleurs, elle mentionne que certains sous-tests peuvent être utilisés.

D'autre part, concernant le WISC-IV, l'utilisation des normes québécoises versus canadiennes anglaises ne fait pas l'unanimité auprès de psychologues consultés. Une discussion a lieu à ce sujet. Mme Bérubé propose d'appeler M. Jean Bégin pour en discuter.

4. SUIVI DU DOSSIER SUR LA MODERNISATION DU SYSTÈME PROFESSIONNEL (PROJET DE LOI 50) : VISITE DE MME ROSE-MARIE CHAREST

Selon Mme Rose-Marie Charest, présidente de l'OPQ, la bonne nouvelle concernant l'adoption du projet de loi 50 est que nous avons un gouvernement majoritaire. La moins bonne est que la nouvelle ministre ne connaît pas le dossier. Par contre, son attachée politique le connaît très bien. Mme Charest prévoit rencontrer la nouvelle ministre prochainement à Québec.

Suite à une plainte d'un groupe de psychologues concernant la formation des étudiants en psychologie, Mme Charest tient à préciser que le pouvoir de l'OPQ se limite uniquement à ce qu'ils ont droit d'exiger pour faire partie de leur ordre. La responsabilité de la formation des psychologues revient aux universités. À ce sujet, elle mentionne que la lettre envoyée à l'UdeM par notre comité a eu un énorme impact auprès des universités et même jusqu'au ministère de l'éducation. Les membres du comité souhaitent un partenariat avec les universités pour élaborer les programmes d'enseignement qui tiendraient compte des exigences de chacune des parties. En conclusion, Mme Charest mentionne que la profession de psychologue est une discipline vaste et qu'aucun psychologue n'est formé en TOUT.

Les membres discutent avec Mme Charest du projet de certification par l'OPQ concernant l'évaluation neuropsychologique. Afin de se documenter, l'OPQ a répertorié 650 psychologues qui ont déclaré en faire. La définition, telle que mentionnée dans le projet de loi 50, leur a été envoyée et on leur a demandé : « Est-ce que c'est ça que vous faites? » et « Quelle formation avez-vous eue? ».

5. CONDITIONS SALARIALES DES PSYCHOLOGUES DU RÉSEAU PUBLIC

M. Georges Routhier, psychologue à l'Hôtel-Dieu de Lévis, a fait parvenir à M. Marcel Courtemanche, président de notre comité, un document de travail concernant les conditions salariales des psychologues dans le secteur public et parapublic du Québec. Il a été convenu de le soumettre à plusieurs psychologues responsables en milieu hospitalier afin d'en faire la diffusion auprès de leurs collègues. M. Routhier ainsi que les membres de son comité se disent intéressés à en discuter et souhaitent un appui formel de notre comité concernant cette démarche. Quelques commentaires suite à la lecture du document :

- Mettre la notion de responsabilité en valeur.
- Mentionner le recrutement critique dans les hôpitaux dû aux conditions salariales.
- Évoquer la problématique d'une demande de statut temps partiel de la part des psychologues.
- Démontrer la complexité du travail de psychologue et les compétences du geste clinique.
- Pourquoi a-t-on ciblé un seul groupe de psychologues (Ontario) pour faire la comparaison?

- Les membres s'entendent pour dire qu'il s'agit d'un excellent document.

Une discussion a lieu sur la façon à laquelle des représentations pourraient être faites à la Commission sur l'équité salariale. M. Courtemanche communiquera avec M. Routhier pour lui faire part de nos commentaires et Mme Spénard contactera M. Charles Roy de l'Association des psychologues du Québec pour lui demander de participer au comité qui sera mis sur pied à ce sujet.

6. NORMES D'AGRÈMENT DES PROGRAMMES UNIVERSITAIRES DE PSYCHOLOGIE

La rencontre du sous-comité n'a pas eu lieu. Les membres de ce sous-comité sont : Marcel Courtemanche, Camillo Zacchia, André Monast, Yves Beaulieu, Terry Zaloum, et Huguette Bérubé. Le principal objectif sera de définir les exigences des milieux hospitaliers et, par la suite, les transmettre aux universités dans le but d'améliorer la formation des étudiants. D'autre part, une discussion a lieu sur le nombre de demandes d'internat cette année.

7. IMPLANTATION DU PLAN D'ACTION EN SANTÉ MENTALE

Dans le cadre de l'implantation du plan d'action en santé mentale, M. Marcel Courtemanche mentionne que l'AMPQ a mis en place un moratoire sur les modalités de transfert d'effectifs en ce qui concerne la pédopsychiatrie. L'implantation semble plus ardue dans les grands centres. La discussion se poursuit à ce sujet.

8. DIVERS

Certification en neuropsychologie

Ce sujet a été discuté au point 4.

Statut officiel des internes en psychologie dans les milieux hospitaliers

Mme Terry Zaloum mentionne que l'administration du C.H. Rivière-des-Prairies n'accepte pas le terme « interne » et utilise plutôt celui de « stagiaire ». Il semble que diverses appellations soient utilisées selon les milieux. Une discussion a lieu à ce sujet.

Quota d'évaluations

Mme Johanne Lajoie nous informe que l'Agence régionale de la Montérégie a imposé un quota aux psychologues de première ligne quant au nombre d'évaluations effectuées, soit 80 évaluations par psychologue par année. De ce fait, il existe une énorme pression car si les quotas ne sont pas atteints, des postes seront coupés. De plus, les psychologues n'ont plus beaucoup de temps à consacrer au suivi des patients. Mme Lajoie, qui œuvre en deuxième ligne, se dit inquiète et en discute avec les autres membres. Il semble que l'indication varie selon les gestionnaires. Par exemple, dans un autre milieu, le patient doit absolument être vu dans les 60 jours.

Critères de sélection des étudiants

Suite à une plainte des psychologues de son milieu concernant la mauvaise qualité du français de certains étudiants lors de la rédaction de rapports, M. Marcel Courtemanche demande s'il serait approprié de faire passer un test de français lors des entrevues de sélection. Les membres s'entendent pour dire qu'il s'agit en effet d'un problème mais que cela semble plutôt

générationnel. Ils s'entendent pour dire que le test de français ne semble pas une solution à privilégier mais ils mentionnent, par ailleurs, qu'il y a une note attribuée à ce sujet lors de l'évaluation de chaque étudiant. Ils proposent de faire des recommandations aux universités.

9. DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine rencontre aura lieu vendredi le 29 mai 2009.

Micheline Bibeau
Agente administrative
Service de psychologie du CHUM

/mb (2009-02-03)

Marcel Courtemanche, M.A.(Ps.)
Chef du Service de psychologie
CHUM
Président du comité